



Conduite Supervisée - Tout ce qu'il faut savoir

La **conduite supervisée** est une superbe option d'apprentissage pour les jeunes conducteurs.

Elle permet d'acquérir plus d'expérience et de confiance en soi avant de se présenter à l'examen.

Accessible **dès 18 ans** après la réussite de l'examen théorique du code de la route, la conduite supervisée recèle de nombreux avantages.

Conduite supervisée, qu'est-ce que c'est ?

La conduite supervisée ressemble à la conduite accompagnée avec quelques nuances.

Elle s'adresse aux personnes **âgées de plus de 18 ans**, n'exige pas de minimum de temps ou de km avant la présentation à l'examen et ne permet pas de modifier la durée du permis probatoire.

Cependant, c'est une formule de permis, qui permet de conduire avec un superviseur, autant que l'on souhaite avant le passage de l'examen.

Avantages de la Conduite Supervisée

La conduite supervisée est très **avantageuse** pour le nouveau conducteur.

Elle permet d'acquérir plus **d'expérience** et de **confiance** au volant.

Elle permet également d'**améliorer les chances de réussite au permis** et d'être bien plus autonome et en sécurité après l'obtention du permis.

Elle offre également une **solution économique** intéressante pour un élève ayant raté l'examen et souhaitant gagner en confiance et en pratique avant de se représenter.

La conduite supervisée limite le nombre d'heures supplémentaires nécessaires.

La conduite supervisée permet au jeune conducteur de gagner en confiance à son rythme et à prendre goût à la conduite sans la pression de l'examen dans l'immédiat.